

Isneauville

Emplacement réservé n°1 :
Bénéficiaire : Commune de Saint-Martin-du-Vivier
Vocation : Aménagement de la berge d'une mare communale
Parcelle concernée : A88
Surface : 220 m²

Emplacement réservé n°2 :
Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie
Vocation : Bassin hydraulique
Parcelle concernée : AE48
Surface : 3.237 m²

Emplacement réservé n°3 :
Bénéficiaire : Métropole Rouen Normandie
Vocation : Préservation du talus et de l'alignement boisé le long de l'Avenue de la Hêtrela
Parcelles concernées : AB47, AB48, AB49
Surface : bande de 5 mètres

Emplacement réservé n°4 :
Bénéficiaire : Commune de Saint-Martin-du-Vivier
Vocation : Valorisation d'un espace naturel et aménagement d'un chemin
Parcelles concernées : AM12, AM13 et AM14, AM15, AM29 pour partie et AM31
Surface : 12.230 m²

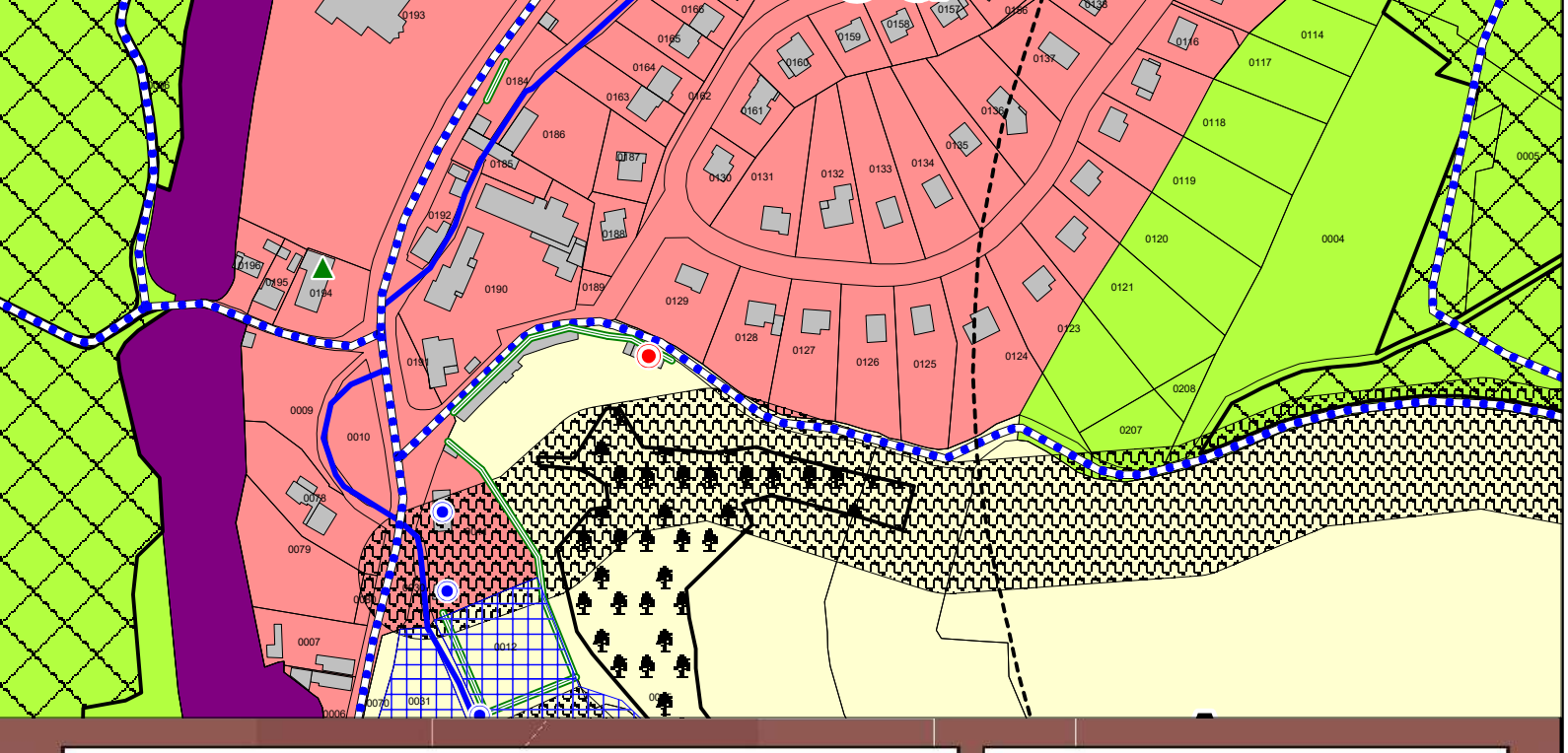


Commune de Saint-Martin-du-Vivier
Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Sources : BD Parcellaire © IGN 2012
Réalisation & Conception GeoDev - Octobre 2017

Plan de zonage

Octobre 2017




REVISION DU POS EN PLU :
Prescrite le 14/04/2014

Enquête publique du 10/04/2017 au 12/05/2017
Approbation par délibération du 09/10/2017

CACHET

AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN



<p>Éléments de contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite communale Bâti Le Robec Constructions existantes non représentées sur la BD Parcellaire (recus et dimensions non respectées) 	<p>Caractérisation des zones et secteurs</p> <p>Zone Urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ua : secteur d'habitat, de commerces et d'équipements Ub : secteur d'habitat pavillonnaire (secteur de vallon) Uc : secteur d'habitat de hameau Ue : secteur d'activités tertiaires Uf : secteur d'activités ferroviaires <p>Zone Agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> A : zone agricole stricte <p>Zone Naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> N : zone naturelle stricte NI : zone naturelle de loisirs 	<p>Risques et nuisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone de risque lié à la présomption d'un indice de cavité souterraine Zone de risque lié à la présence d'un axe de ruissellement Zone de risque lié au débordement de cours d'eau ou remontée de nappe Zone de bruit <p>Périmètres de protection de captage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre de protection rapproché de captage Périmètre de protection éloigné de captage 	<p>Patrimoine bâti et naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> Élément du patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du CU Bâtiment situé en zone N et A pouvant changer de destination Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du CU Alignement boisé à créer au titre de l'article L151-23 du CU Alignement boisé existant identifié au titre de l'article L151-23 du CU Mur remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du CU Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU Verger identifié au titre de l'article L151-23 du CU Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du CU 	<ul style="list-style-type: none"> Site identifié au titre de l'article L151-19 du CU (parc et bâtiments) <p>Emplacement réservé</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplacement réservé <p>Cheminement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentier piétonnier ou itinéraire cyclable à conserver au titre de l'article L151-38 du CU <p>Cases commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Case commerciale identifiée au titre de l'article L151-16 du CU
---	--	---	--	---

